



**PRÉFÈTE
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Temple sur Lot.

Une enquête publique est ouverte sur la commune du Temple sur Lot **du 02 novembre 2020 à 9h30 au 02 décembre 2020 à 17h00.**

Elle porte sur la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Temple sur Lot.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie du Temple sur Lot, pendant **31 jours, du 02 novembre 2020 à 9h30 au 02 décembre 2020 à 17h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie du Temple sur Lot
A l'attention de M. Jean Pierre DELAME, commissaire enquêteur
47110 le Temple sur Lot

Mairie ouverte: les Lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Le vendredi de 8h30 à 12h30, fermée le vendredi après midi et le samedi.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Jean Pierre DELAME, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie du Temple sur Lot : lundi 02 novembre de 9h30 à 12h00.
- A la mairie du Temple sur Lot : jeudi 19 novembre de 9h00 à 12h00.
- A la mairie du Temple sur Lot : mercredi 25 novembre de 14h00 à 17h00.
- A la mairie du Temple sur Lot : mercredi 02 décembre de 14h00 à 17h00.

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie du Temple sur Lot ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté de la préfète de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : RES, 330 rue de Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon